

LA PRÉSIDENTE LITURGIQUE, INSTANCE STRUCTURANTE DU MINISTÈRE PRESBYTÉRAL

PAS PLUS QUE « la liturgie ne remplit toute l'activité de l'Église ¹ », l'activité cultuelle des prêtres ne saurait épuiser la signification de leur ministère. Encore faut-il, au-delà de cette évidence, pouvoir s'expliquer sur le rapport entre la fonction liturgique exercée par les prêtres et l'ensemble de leur ministère, et vérifier comment y est attesté que « la liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu ² ».

Robert SCHOLTUS, prêtre du diocèse de Metz, docteur ès lettres, maître en théologie, est supérieur du Séminaire universitaire de l'Institut catholique de Paris, et chargé de cours à la faculté de théologie. Il dirige la revue Prêtres diocésains.

1. VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium* n° 9.
2. *Ibid.*, n° 10.

L'actuelle réévaluation de la fonction liturgique

Nous sortons à peine d'une époque où, en réaction contre le formalisme d'un *officium* liturgique à accomplir et contre une inflation culturelle qui les détournait de leur mission évangélisatrice, beaucoup de prêtres avaient assigné à leur ministère pastoral le seul site de « la vie », réduisant ainsi la liturgie à une peau de chagrin qui n'avait plus d'estimable que ce qu'elle permettait d'appréhender de « la vie » des hommes. Cette curieuse dichotomie entre le culte et la vie, entre la sacramentalisation et l'évangélisation qui domina le débat pastoral des années soixante-dix, participait d'un légitime souci d'incarnation de la foi dans le monde et d'une volonté d'annoncer l'Évangile « à même » les réalités de ce monde ; et tout à la fois de l'étrange pré-supposé - jamais explicité - d'une vie étrangère à toute ritualité et d'une ritualité étrangère à tout salut.

À la réflexion, il est probable que cette option idéologique relevait moins d'une dévaluation du culte chrétien que de son idéalisation sous la forme d'une sorte d'eschatologisation, comme si la célébration sacramentelle ne pouvait intervenir que dans un après-coup, toujours différé, de l'évangélisation et de la foi vécue « concrètement ». C'est au nom du concept idéologique de « vie » que furent souvent dévitalisées les célébrations liturgiques qui, par ailleurs, continuaient à occuper très largement la vie des prêtres, dès lors menacés de schizophrénie, tenus qu'ils étaient d'assurer leur service liturgique et d'honorer des demandes sacramentelles de pure convenance tout en refusant de passer pour des fonctionnaires du culte³.

On peut dire que ce clivage aux effets dévastateurs, tant au plan pastoral qu'au plan spirituel, est aujourd'hui dépassé et que, à la faveur des mutations qui transforment notre société et affectent l'Église, se sont établis de nouveaux équilibres dont la *Lettre aux catholiques de France*

3. Voir M. SCOUARNEC, « Liturgie et évangélisation, des clivages surmontés », *LMD* 216, 1998/4, p. 59-72.

cherche à rendre compte et qu'elle s'emploie à promouvoir. Il est tout à fait significatif que, dans un document attaché à redéfinir la mission de l'Église dans le contexte actuel, soit donnée priorité à la « *leitourgia* ». Il n'est évidemment pas question d'en faire le tout de la vie chrétienne et de réduire celle-ci au « culte », mais de réaffirmer la centralité de la célébration liturgique dans la vie chrétienne. Et « si la célébration sacramentelle est véritablement le lieu dont tout part et où tout est appelé à revenir, n'est-ce pas elle qui doit donner leur pleine portée théologique aussi bien à l'engagement dans le monde qu'à l'annonce de la foi ?⁴ »

L'action culturelle, ainsi envisagée, ne se conçoit plus dans un rapport concurrentiel avec la tâche évangélique et l'attention à porter à la vie des hommes, mais comme le lieu-source de la proposition de la foi « pour la gloire de Dieu et le salut du monde ». Un tel réajustement qui oblige à ne penser la « *marturia* » et la « *diaconia* » que dans leur lien inséparable avec la « *leitourgia* » a le mérite de ne pas laisser dériver la distinction des trois modalités du témoignage de l'Église - fonction prophétique, fonction sacerdotale, fonction royale - dans le sens d'une spécialisation excessive et donc d'un cloisonnement mortifère. On peut dire que la *Lettre aux catholiques* a fait sortir la pastorale liturgique et sacramentelle du cadre de sa spécificité fonctionnelle pour en faire la partenaire privilégiée de la pastorale dans son entier.

Cette « nouvelle donne », imposée certes par les récentes évolutions sociales et ecclésiales, n'a été rendue possible que par la réévaluation théologique de la sacramentalité qui s'est accomplie au cours des dernières décennies, dans le sillage de la définition conciliaire d'une Église qui est « dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime

4. CONFÉRENCE DES EVEQUES DE FRANCE, *Proposer la foi dans la société actuelle. Lettre aux catholiques de France*, Paris, Éd. du Cerf, 1997, p. 91.

avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain⁵ ». Cette redécouverte de la structure sacramentelle de l'Église a induit celle de la dimension ecclésiale des sacrements et de leur valeur constitutive pour la foi. Loin d'entrer en concurrence avec l'annonce de l'Évangile et la pratique chrétienne du service, « les sacrements symbolisent, c'est-à-dire "mettent ensemble", font tenir ensemble les divers éléments qui structurent l'Église et la foi⁶ ». En restituant aux sacrements leur fonction de clé de voûte de l'existence chrétienne, la théologie sacramentaire contemporaine, dans un même geste, a rendu aux rites dans lesquels ils s'accomplissent leur signification anthropologique et leur épaisseur humaine, ruinant ainsi les fallacieuses oppositions entre vie et culte, foi et rite et celles qui en découlent : prophétisme et sacerdoce, évangélisation et sacramentalisation.

La spécificité sacerdotale du ministère presbytéral

C'est dans ce nouveau contexte, esquissé ici à la limite de la caricature, qu'il faut nous interroger sur la manière dont les prêtres aujourd'hui peuvent envisager la part « cultuelle » de leur ministère, non pas comme une part résiduelle vécue sur le mode de la résignation, mais, en accord avec la « nouvelle donne pastorale », comme l'instance d'identification et de vérification de leur engagement ministériel.

Il est significatif que, pour définir les fonctions de l'Église, les auteurs de la *Lettre aux catholiques de France* fassent intervenir en premier lieu la « *leitourgia* » qui, de plus, vient se substituer à la « *koinonia* » de la traditionnelle triade « *marturia - koinonia - diaconia* ». Celle-ci renvoie, sans l'épuiser, aux trois offices messianiques du Prophète, du Prêtre (« *sacerdos* ») et du Roi, et « offre l'in-

5. VATICAN II, *Lumen Gentium*, n° 1.

6. L.-M. CHAUVET, *Du symbolique au symbole. Essai sur les sacrements*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Rites et symboles » 9, 1979, p. 111.

térêt de nouer différentes composantes qui ont chacune tendance à se développer dans une logique propre », note Maurice Vidal, qui ajoute : « Il appartient justement au ministère pastoral de symboliser l'unité christologique de ces différentes fonctions et de veiller à leur communication tout autant qu'à leur exercice⁷ ». Or, précisément, à se définir exclusivement à partir des trois *munera*, le ministère ordonné n'encourt-il pas le danger de ne plus se comprendre que de façon fonctionnelle et instrumentale et de perdre de vue le Christ Pasteur auquel il est configuré ? Les pasteurs n'ont-ils pas, au cœur et au-delà de l'exercice de leur ministère, à témoigner que l'Église, comme le dit encore Maurice Vidal, « n'a pas seulement une valeur instrumentale : il y a dans son rassemblement comme dans son action un surplus non comptable, un vide de rentabilité, une gratuité correspondant, au milieu même des tâches, du travail et des projets, à la grâce de Dieu qu'elle invoque⁸ ». Cette critique d'une dérive fonctionnaliste ne conduit pas à congédier la triple fonctionnalité prophétique, sacerdotale et royale du ministère, mais à la repenser dans son organicité, à partir du Christ lui-même. Prophète par excellence, il a accompli la prophétie par le sacrifice parfait de sa Pâque en laquelle se manifeste sa Seigneurie et s'inaugure pour tout homme le règne de Dieu. Dans le mystère de sa mort et de sa résurrection, « sa fonction de médiation sacerdotale apparaît au centre de sa mission et de l'identité qu'elle révèle⁹ ». C'est cette centralité du ministère sacerdotal du Christ qui permet d'établir que la spécificité de la fonction et de la mission des prêtres est d'abord d'ordre sacerdotal. Dans l'Église née de la Pâque du Christ, communauté tout entière sacerdotale (*sacerdotalis*) par participation au sacerdoce du Christ, les prêtres (*presbyteri*) sont choisis, institués et envoyés « pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour célébrer, en

7. M. VIDAL, « Au service de l'Évangile et de l'Église, des ministères ordonnés », *Prêtres diocésains*, n° 1213, mars-avril 1983, p. 162.

8. *Ibid.*, p. 161-162.

9. J. DORE, « Le prêtre dans l'Église d'aujourd'hui », *La Documentation catholique*, n° 2096, 19 juin 1994, p. 595.

la personne du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier¹⁰ ». Ceux qui ont reçu le sacerdoce ministériel ont charge de donner visibilité sacramentelle à l'œuvre de salut du Christ, notre seul Grand Prêtre, et au don de « l'Esprit qui poursuit son œuvre dans le monde ». Ainsi, « chez les prêtres la dimension sacerdotale - presbytérale représente *le fondamental qui discrimine* » selon la formule de Joseph Doré¹¹.

Il est capital que les prêtres se réidentifient comme tels à partir de cette polarité sacerdotale s'ils veulent pleinement habiter la liturgie qu'ils célèbrent et que le concile Vatican II a défini comme « l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus Christ¹² », et en retrouver la valeur unifiante pour l'exercice de leur ministère tout entier. C'est en effet cette qualification première de prêtres du Christ qui les requiert comme ministres de la communauté, pasteurs d'un peuple royal, au service de sa croissance, de son unité et de sa mission dans le monde. De même, c'est dans la mesure où elle est liée à l'exercice sacerdotal et sacramentel de leur ministère que leur parole a une réelle spécificité prophétique, comme le manifeste la fonction qui leur incombe dans la célébration liturgique de proclamer, au nom du Christ, la Bonne Nouvelle du salut à l'Assemblée pour qu'elle en vive et en porte témoignage dans le monde.

La présidence liturgique, lieu d'identification et d'unification

Ce qui vient d'être appréhendé ici de façon schématique, sous forme de synthèse théologique, il est donné au prêtre de le symboliser et de l'éprouver sur la scène de la ritualité dans l'acte liturgique qu'il lui revient de présider. *Dans l'espace liturgique de la célébration*, le prêtre se situe tout

10. VATICAN II, *Lumen Gentium*, n° 10.

11. J. DORE, *op. cit.*, p. 597.

12. VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, n° 7.

à la fois comme baptisé, membre de la communauté convoquée pour accueillir la parole et le geste salutaire de son Seigneur, et comme ministre ordonné agissant *in persona Christi* en vis-à-vis de ce peuple qui lui a été confié, afin de le garder dans la fidélité à la Parole qui le fonde. C'est dans ce même espace de la célébration, quand celle-ci permet le déploiement de la diversité des ministères ordonnés et laïcs, qu'est rendue manifeste, en même temps que la spécificité de son rôle de présidence, son articulation avec les autres ministres¹³.

Par l'exercice de sa fonction liturgique, le prêtre inscrit aussi son ministère dans le *temps de l'Église*, le recevant en chaque célébration comme un appel à contribuer à l'édification et à la croissance du corps ecclésial pour qu'il parvienne à sa pleine stature christique. En accomplissant son office de présidence dans la célébration des sacrements qui sanctifient les grands moments de l'existence, il symbolise son rôle de pasteur chargé de conduire le peuple de Dieu sur le chemin de la Jérusalem céleste et de l'accompagner dans son incessant passage de la mort à la vie.

Ressaisie ainsi à partir de la spécificité sacerdotale du ministère presbytéral et de son centre de gravité sacramentel, la double responsabilité prophétique et pastorale qui incombe au prêtre prend toute *sa signification christologique et donc ecclésiologique*. Les actes sacramentels qu'il pose lui rappellent sans cesse que la Parole qu'il annonce n'est « autorisée » que par le Christ et que le « gouvernement » qu'il exerce dans l'Église n'a de légitimité que s'il l'exerce à la manière du Bon Pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis. D'autre part, la liturgie le remet en présence de la finalité de son labeur apostolique, tout entier ordonné à l'eucharistie, « la source et le sommet de toute évangélisation¹⁴ ».

13. Voir J. DORE - M. VIDAL, éd., *Des ministres pour l'Église*, Paris, Centurion/Cerf/Fleurus-Mame, coll. «Documents d'Église», 2001, p. 211-219.

14. VATICAN II, *Presbyterorum Ordinis*, n° 5.

Loin de l'écartier de sa mission, l'activité liturgique du prêtre, par la concentration symbolique de son existence ministérielle qu'elle rend possible, lui offre les moyens de se « rassembler » intérieurement. Elle constitue pour lui le lieu irremplaçable, non seulement d'un ressourcement pour son labeur pastoral et missionnaire, mais d'une *réidentification constante de son être-prêtre*. S'il est vrai que « c'est à l'intérieur de l'Église comme mystère de communion trinitaire en tension missionnaire que se révèle toute identité chrétienne, et donc aussi l'identité spécifique du prêtre et de son ministère ¹⁵ », on admettra que l'assemblée eucharistique, « qui est le centre de la communauté chrétienne présidée par le prêtre ¹⁶ », puisse être considérée comme le lieu privilégié où celui-ci trouve « la pleine vérité de son identité, dans le fait d'être une participation spécifique et une continuation du Christ lui-même, souverain et unique prêtre de la Nouvelle Alliance ¹⁷ ». Un prêtre qui aurait perdu le goût de l'eucharistie et dont le ministère ne serait plus aimanté par elle, non seulement perdrait le sens de son ordination, mais se priverait de « tout le trésor spirituel de l'Église, c'est-à-dire le Christ lui-même, lui notre Pâque, lui le pain vivant, dont la chair vivifiée par l'Esprit Saint, et vivifiante, donne la vie aux hommes, les invitant et les conduisant à offrir en union avec lui, leur propre vie, leur travail, toute la création ¹⁸ ».

Lieu d'identification théologique et ecclésiale du prêtre, la liturgie doit être aussi considérée comme le lieu décisif de son identité sociale. Objectivement, le prêtre est un acteur social qui exerce des tâches multiples et variées. Mais curieusement, jusqu'à une époque récente, pour rendre compte de sa fonction, il a recouru aux vertus passives de l'écoute, de l'attention à la vie, de l'être-avec. Avec l'entrée des laïcs en pastorale, il en est venu à se définir comme accompagnateur, modérateur, superviseur. Le

15. JEAN-PAUL II, *Pastores dabo vobis*, n° 12 (25 mars 1992) : *La Documentation catholique* 89, 1992, n° 2050, p. 458.

16. VATICAN II, *Presbyterorum Ordinis*, n° 5.

17. JEAN-PAUL II, *Pastores dabo vobis*, n° 12, voir note 15.

18. VATICAN II, *Presbyterorum Ordinis*, n° 5.

primat ainsi accordé à l'être sur le faire, à la présence sur l'action, à la signification sur l'opérativité, a entraîné une sorte de déréalisation de la fonction presbytérale.

Dans le travail « au second degré » pour lequel il est aujourd'hui sollicité, d'homme des sacrements qu'il était, le prêtre est devenu l'homme-sacrement. Mais pourrait-il être signe sans poser des signes, se configurer au Christ Pasteur sans poser les actes et accomplir les gestes salvifiques du Christ Pasteur dont assurément la préoccupation ne fut pas celle de la planification et de l'organisation pastorales ? L'identification spirituelle du prêtre ne peut s'accomplir qu'à l'intérieur d'un travail d'identification sociale. C'est pourquoi il est important que les prêtres se réconcilient avec leur vocation d'acteurs et assument la part de représentation qu'inclut l'action, surtout quand elle se joue sur la scène éminemment symbolique de la ritualité. Les fonctions qui leur ont été assignées par l'onction sacramentelle, et singulièrement celle de la présidence liturgique, pour peu qu'ils s'y investissent avec amour et compétence, suffisent à donner une épaisseur sociale à leur ministère. Par la célébration du culte, le prêtre joue un rôle décisif dans la symbolisation des grands moments de l'existence. L'action liturgique fait partie de l'identité séculière de l'Église et de ses ministres et constitue une part essentielle du « métier » de prêtre. De ce point de vue, la vie spirituelle des prêtres n'est pas à comprendre comme une compensation thérapeutique aux difficultés dudit métier. Elle est au contraire à concevoir comme un travail d'identification progressive au Christ Pasteur, au travers des tâches qui leur sont confiées, par « l'exercice loyal, inlassable de leurs fonctions dans l'Esprit du Christ ¹⁹ ».

Ces propos ont visé à rendre compte de la fonction structurante du ministère de présidence pour toute la vie des prêtres. Ils n'annulent pas les difficultés ni les douloureuses tensions et les épreuves, évoquées par ailleurs dans ce numéro, auxquelles les expose ce ministère dans le

19. VATICAN II, *Presbyterorum Ordinis*, n° 13.

contexte actuel. Mais peut-être aideront-ils, au-delà du simple traitement institutionnel de ces questions, à en percevoir les enjeux théologiques et spirituels.

Robert SCHOLTUS

Résumé

Pour éprouvante qu'elle puisse être à bien des égards, la fonction liturgique n'épuise pas la signification du ministère presbytéral. Mais, à la faveur de l'actuelle revalorisation de la *leitourgia* et à partir de la réaffirmation d'une spécificité « sacerdotale » du ministère ordonné, le ministère de présidence se révèle être un pôle d'identification sociale et ecclésiale et une instance d'unification intérieure riche de significations pour la vie spirituelle des prêtres.